



Communiqué de presse

13 mai 2018

Les associations environnementales sous signées appellent au pique-nique pacifique du 14 mai 2018, 13h au Pont Morand à Nantes

Le COPIL Agricole du 14 mai 2018 ne doit pas servir à justifier de nouvelles expulsions à Notre-Dame-des-Landes, en triant les habitants sur les seuls critères agricoles, sans tenir compte des projets artisanaux et culturels, dont certains ont pour objet la protection de l'environnement. Nous demandons l'abandon de toute opération de police, les dégâts environnementaux des interventions précédentes sont déjà énormes. Le Gouvernement doit, même lors d'opérations de maintien de l'ordre, respecter le droit européen et national de l'environnement. Que ce soit les colonies d'hirondelles rustiques dans les bâtiments de ferme, les nombreux passereaux en nidification dans les haies du bocage préservées jusqu'à ce jour, les risques de destruction d'espèces protégées sont grands en cas d'intervention policière en cette période de nidification.

Un des objectifs du diagnostic Agro-environnemental qui a été décidé par le Gouvernement est de préciser la cartographie des espaces à enjeux. En attendant la remise de cette étude, il ne doit pas y avoir d'atteinte aux sols, aux prairies naturelles, aux haies et mares ainsi qu'à toute la faune qui vit dans le bocage. L'attribution temporaire de l'usage des parcelles doit donc prendre en compte expressément la protection de l'environnement. Cela exige des clauses de respect des infrastructures environnementales présentes sur les parcelles (mares, haies, fossés et talus), l'interdiction du retournement de prairies naturelles et l'interdiction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. C'est en ce sens et pour ne pas obérer les solutions futures que la prise en compte des projets d'agriculture respectueuse de la nature doit être privilégiée lors des réunions du COPIL.